

De l'usage des lettres : correspondances et mémoire chez Henri-Raymond Casgrain

Vincent Dubost and Marie-Élaine Savard

Volume 22, Number 2 (65), Winter 1997

Henri-Raymond Casgrain

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/201299ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/201299ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0318-9201 (print)

1705-933X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Dubost, V. & Savard, M.-É. (1997). De l'usage des lettres : correspondances et mémoire chez Henri-Raymond Casgrain. *Voix et Images*, 22(2), 225–239. <https://doi.org/10.7202/201299ar>

Article abstract

Abstract

This article reviews the various relationships which Henri-Raymond Casgrain entertained with collective and individual memory through the conservation and re-use of his personal papers. The Abbé Casgrain preserved over 23,000 pages of documents. In sorting, classifying and organizing these documents, Casgrain acted not as a collector intending to show them to the public, but rather as an archivist who wanted to be able to use them easily, at the appropriate time, as a source of information about himself and the community. Thus, Casgrain made extensive use of letters received and sent in writing three texts analyzed in this article: Notes relatives aux inscriptions du monument de Champlain, Octave Crémazie en exil and Souvenances canadiennes.

De l'usage des lettres : correspondances et mémoire chez Henri-Raymond Casgrain*

Vincent Dubost et Marie-Élaine Savard,
Université du Québec à Trois-Rivières

Cet article vise à rendre compte des différents rapports qu'entretient Henri-Raymond Casgrain avec la mémoire individuelle et collective à travers la conservation et la réutilisation de ses papiers personnels. L'abbé a gardé plus de 23 000 pages de documents. Il les a triés, classés, regroupés, non pas comme un collectionneur, afin de les exposer au regard public, mais plutôt comme un archiviste, afin de pouvoir s'en servir aisément le moment venu comme source d'informations sur lui-même, mais aussi sur la collectivité. Les lettres reçues et envoyées, par exemple, ont été largement utilisées pour la réalisation des trois textes analysés ici : Notes relatives aux inscriptions du Monument de Champlain, Octave Crémazie en exil et Souvenances canadiennes.

Sa vie durant, Henri-Raymond Casgrain amasse une quantité considérable de documents personnels les plus divers. Cette masse de feuillets, feuilles, carnets, cahiers, etc., outre la richesse d'informations qu'elle contient pour l'histoire politique, littéraire, religieuse, voire intellectuelle, peut également être questionnée d'autres points de vue : celui du travail même du collectionneur ou de l'archiviste comme celui de l'usage qu'il fait ensuite de ces documents. C'est ce travail en deux temps que nous avons observé, à partir des papiers du Fonds Casgrain¹ et de l'ensemble de la production casgrainienne. Seront abordés ici, dans une première partie, les modes et les objectifs de la conservation par l'abbé Casgrain de ses documents, plus particulièrement de sa correspondance. Nous verrons ensuite, à partir de trois exemples choisis, comment cette correspondance

* Cet article a été réalisé dans le cadre des activités de recherche du Projet Casgrain, dirigé par Manon Brunet, à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

1. Conservé aux Archives du Séminaire de Québec.

est « réutilisée » pour produire de nouveaux textes dans lesquels elle assume de nouvelles fonctions.

Casgrain : collectionneur ou archiviste ?

C'est après avoir lu les contributions de chercheurs en sciences sociales et en histoire, pour qui le fait de garder des documents de correspondance est directement lié au désir de former des collections², que nous en sommes venus à nous interroger sur les pratiques de conservation propres à Casgrain. Celui qui collectionne « dépasse le stade du stockage, de l'entassement. Il ne recueille pas n'importe quoi n'importe comment. Il poursuit avec plus ou moins de bonheur la constitution d'un ensemble jamais clos, subjectif, où se devine un dessein³ ». Dans le cas qui nous occupe, nous pouvons déjà dire qu'il ne s'agit pas d'un simple entassement : des ensembles ont été organisés, plusieurs pièces ont été réunies par Casgrain lui-même⁴. On trouve, par exemple, des cahiers remplis de notes historiques, d'autres de notes de voyage, des albums dans lesquels Casgrain a réuni des articles de journaux dont il est pour la plupart l'auteur. Pour donner une idée globale de ces documents, nous évaluons que ses papiers personnels comptent plus de 23 000 pages et qu'ils sont constitués à 61 % de documents historiques⁵ et à 26 % de correspondances, les contrats et reçus, articles, sermons, photographies, mémoires, notes de voyage, listes de livres composant les derniers 13 %. Pour ce qui est des lettres, Casgrain a regroupé celles qu'il a reçues, ainsi que certains brouillons de celles qu'il a envoyées de 1851 à 1904, année de son décès. De cet ensemble, nommé *Lettres diverses*, ont été exclues les quelque 280 lettres⁶ de sa mère, Elizabeth-Anne Baby Casgrain, qui constituent l'échange épistolaire quantitativement le plus important ; le tapuscrit *Vingt-huit ans de correspondance avec M. Parkman* que Casgrain voulait faire publier⁷ ; les lettres de son

2. Voir notamment Alain Corbin, « Couliesses » dans Philippe Ariès et Georges Duby (dir.), *Histoire de la vie privée, tome 4 : de la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Seuil, 1987, p. 501, et Cécile Dauphin, Pierrette Lebrun-Pézerat et Danièle Poublan, *Ces bonnes lettres : une correspondance familiale au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 76-83.

3. *Ibid.*, p. 79.

4. Avant même que M^{gr} Amédée-E. Gosselin n'effectue le classement du fonds aux Archives du Séminaire de Québec.

5. Ceci comprend autant des notes diverses de Casgrain sur l'histoire de la Nouvelle-France et de l'Acadie, que des retranscriptions de manuscrits datant du XVII^e siècle, éditées par lui, ou ayant servi pour ses ouvrages.

6. Nous croyons que c'est, d'une part, le nombre important de lettres constituant cet échange et la relation privilégiée entre Casgrain et sa mère, qui ont amené l'abbé à faire de cette correspondance un ensemble à part.

7. Ne sera publié qu'en 1942, par l'abbé Maheux, dans le *Canada-Français*. Voir à ce sujet Manon Brunet, « La correspondance Casgrain/Parkman : deux américanités, deux vérités historiques », dans Manon Brunet, Vincent Dubost, Isabelle Lefebvre et Marie-Élaine

père, Charles-Eusèbe Casgrain, adressées à son épouse ; et les lettres des copistes, qui ont plutôt été conservées avec les comptes et les reçus de frais de copies.

Mais ces regroupements sont-ils un indice suffisant pour que l'on puisse parler de collection dans le cas de Casgrain ? Krzysztof Pomian définit la collection comme un « ensemble d'objets naturels ou artificiels, maintenus temporairement ou définitivement hors du circuit d'activités économiques, soumis à une protection spéciale dans un lieu clos aménagé à cet effet, et exposés au regard⁸ ». Les documents conservés par Casgrain répondent en partie à ces critères. Toutefois, on ne peut pas dire qu'ils soient totalement « hors du circuit d'activité économique⁹ » ni « exposés au regard », parce que Casgrain les utilise abondamment : il se sert, en effet, des notes historiques prises et des documents copiés dans les dépôts d'archives de Paris, de Londres, pour ses divers ouvrages, mais aussi — ce qui nous intéresse plus particulièrement — il réinscrit dans un contexte littéraire nouveau les lettres qu'il a reçues.

Ainsi, Casgrain se présente-t-il comme un collectionneur, dans la mesure où il amasse, garde, au lieu de les jeter, ses lettres, ses notes historiques, etc. Or, les objets de la collection sont habituellement conservés et réutilisés pour leur valeur symbolique, ils sont exposés, montrés à cause de leur pouvoir d'évocation. C'est ici que Casgrain se distingue du collectionneur, car il soumet ses documents à une protection, mais aussi les classe, c'est-à-dire les regroupe par type de document (article, lettre, sermon), par sujet (histoire de l'Acadie, voyage à Rome), puis par ordre chronologique, et cela, en vue d'une utilisation particulière : d'une réutilisation, notamment, pour la production d'autres écrits. Casgrain, à qui un correspondant français, Félix Pasquier, offre le manuscrit original des lettres du comte de Gaubert, se défend d'ailleurs explicitement d'être un collectionneur¹⁰. Les documents de l'abbé n'ont pas pour lui de valeur symbolique, mais sont en soi porteurs de signification. Dans cette optique, nous parlerons plutôt d'*archives*, et du travail de Casgrain comme de celui d'un archiviste. David B. Gracy définit les archives comme des « documents, organiquement reliés entre eux, provenant d'une entité, conservés systématiquement, normalement après avoir atteint les objectifs pour lesquels ils ont été créés, parce qu'ils renferment des

Savard, *Henri-Raymond Casgrain épistolier : réseau et littérature au XIX^e siècle*, Québec, Nuit Blanche éditeur, 1994, p. 157, note 8.

8. Krzysztof Pomian, *Collectionneurs, amateurs et curieux. Paris, Venise : XVI^e-XVII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1987, p. 18.
9. Dans le cas de la correspondance, il vaudrait peut-être mieux parler d'un circuit d'échange.
10. Henri-Raymond Casgrain, lettre à Félix Pasquier, 23 janvier 1895, Archives du Séminaire de Québec, Fonds Casgrain, lettres diverses, tome 17 (O464), n^o 174.

informations ayant une valeur permanente¹¹». Et la correspondance de Casgrain est effectivement un ensemble aux parties reliées entre elles (les lettres sont toutes adressées à Casgrain ou écrites par lui), ayant atteint son objectif premier, celui de communiquer, et ayant été préservé, selon toute vraisemblance, pour les renseignements historiques qui y sont contenus. Gracy insiste d'ailleurs sur l'aspect *actif* des documents d'archives, «justement conservés dans le but d'être consultés¹²», et même d'être réutilisés, irions-nous jusqu'à dire, dans le cas de Casgrain, pour la production de nouveaux écrits comme les *Notes relatives aux inscriptions du monument de Champlain*¹³, *Octave Crémazie en exil*¹⁴ ou les *Souvenances canadiennes*¹⁵.

La lettre au service de la mémoire

Pourquoi n'avoir pas jeté toutes ces lettres reçues, ces brouillons et même les copies carbone¹⁶ de ses propres lettres? Du mot bref d'à peine quelques lignes en passant par le télégramme, la carte postale, jusqu'à la «lettre roman» de près de dix pages, tout a semblé digne d'être conservé par Casgrain¹⁷. Si l'on regarde l'ensemble de ses archives, on remarque qu'en fait un grand nombre de documents très divers ont été gardés tels des factures, des contrats, des articles de journaux, des notes historiques, etc. Casgrain a-t-il conservé sa correspondance par pur plaisir d'amasser? Ou plutôt dans le but précis de la réutiliser pour lui et pour la constitution d'une référence nationale? Peut-être, d'autre part, les lettres ont-elles été préservées en tant que lieu de mémoire collective et/ou individuelle?

Il est intéressant de noter que Henri-Raymond Casgrain vit dans un *xix^e* siècle québécois caractérisé par le désir de constituer des archives. Rappelons en ce sens, le travail de Jacques Viger, au début du siècle,

-
11. David B. Gracy, «Archivistes, vous êtes ce que les gens pensent que vous conservez. Pour une nouvelle définition des archives», *Archives*, vol. XXI, n° 1, 1989, p. 35.
 12. *Ibid.*, p. 33.
 13. Henri-Raymond Casgrain, *Notes relatives aux inscriptions du monument de Champlain*, Québec, Dussault & Proulx, Imprimeurs, 1898, 32 p., tiré à 25 exemplaires numérotés et signés de la main de Casgrain. Dorénavant, toute référence à ces notes sera indiquée par le sigle *N*, suivi de la page.
 14. *Id.*, «Octave Crémazie en exil», *Revue canadienne*, nouvelle série, vol. 1, 1881, p. 323-341, 391-407, 476-498. Dorénavant, toute référence à ce texte sera indiquée par le sigle *OC*, suivi de la page.
 15. *Id.*, *Souvenances canadiennes*, tome 1, 217 p.; tome 2, 223 p.; tome 3, 214 p.; tome 4, 215 p.; tome 5, 253 p., ASQ, Fonds Casgrain (O443-O447). Texte inédit. Dorénavant, toute référence à ce texte sera indiquée par le sigle *S*, suivi de la page.
 16. Casgrain commence à utiliser le clydographe pour ses lettres plus officielles en 1891, et conserve souvent la copie carbone de ses lettres.
 17. «Presque tout» devrions-nous plutôt dire. L'hypothèse que Casgrain ait détruit un certain nombre de lettres ne lui étant pas particulièrement favorables a été soulevée par Manon Brunet dans son article «La correspondance Casgrain/Parkman : deux américanités, deux vérités historiques», *op. cit.*, p. 153-231.

lequel a consacré sa vie à sa «Saberdache», recueil surtout composé de copies de documents historiques¹⁸. Soulignons aussi les activités de la Société littéraire et historique de Québec concentrées notamment autour de la conservation et la publication d'archives¹⁹. Casgrain aurait-il gardé ses lettres un peu comme plusieurs le faisaient au même moment, s'accordant ainsi à un mouvement généralisé? Il faut noter le fait que la correspondance a été conservée dans son ordre chronologique, ce qui montre, de la part de Casgrain, une volonté de privilégier l'historique au détriment du thématique ou du biographique. En effet, les lettres auraient pu être classées par sujet ou bien par signataire, ce qui n'est pas le cas.

Peut-être Casgrain a-t-il gardé ses lettres tout comme les autres documents susceptibles de servir de preuve, de trace des faits historiques, comme témoins d'une période révolue. Pierre Nora, dans son ouvrage *Les Lieux de mémoire*²⁰, parle de l'obsession de l'archive; selon lui, la mémoire qui n'est que peu vécue de l'intérieur nécessiterait davantage de supports extérieurs. Il ajoute :

À mesure même que disparaît la mémoire traditionnelle, nous nous sentons tenus d'accumuler religieusement vestiges, témoignages, documents, images, discours, signes visibles de ce qui fut, comme si ce dossier de plus en plus proliférant devait devenir on ne sait quelle preuve à l'on ne sait quel tribunal de l'histoire. [...] Impossible de préjuger de ce dont il faudra se souvenir. D'où l'inhibition à détruire, la constitution de tout en archives, la dilatation indifférenciée du champ du mémorable, liée au sentiment même de sa perte, et le renforcement corrélatif de toutes les institutions de mémoire²¹.

La société canadienne-française, au cours de la première moitié du XIX^e siècle, craint que la nation ne meure et ne soit livrée à l'oubli. Confrontée à une presque absence de traces écrites pouvant témoigner du passé, une élite intellectuelle ressent la nécessité — surtout à partir de 1838, après le rapport Durham — de travailler à la constitution d'une mémoire historique et d'une référence nationale²². Dès lors, cette élite cherche à s'identifier et à être identifiée à un pays par le biais d'une

18. Voir à ce sujet Maurice Lemire, (dir.), *La Vie littéraire au Québec, tome 2, 1806-1839: le projet national des Canadiens*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1992, p. 94-99, 303-305.

19. Nous renvoyons le lecteur à l'article de Ginette Bernatchez, «La Société littéraire et historique de Québec, 1824-1890», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. XXXV, n° 2, septembre 1981, p. 179-192.

20. Pierre Nora, «Entre mémoire et histoire: la problématique des lieux» dans Pierre Nora, (dir.), *Les Lieux de mémoire, tome 1: la République*, Paris, Gallimard, 1984, 674 p.

21. *Ibid.*, p. xxvii. Notons que par mémoire traditionnelle, Nora entend «la mémoire vraie, aujourd'hui réfugiée dans le geste et l'habitude, dans les métiers où se transmettent les savoirs du silence, dans les savoirs du corps, les mémoires d'imprégnation, les savoirs réflexes». Il fait surtout référence à une mémoire spontanée et vécue. *Ibid.*, p. xxiv-xxv.

22. Voir à ce sujet l'ouvrage de Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1993, et plus particulièrement le chapitre intitulé «Le recours à la mémoire», p. 279-320.

écriture dans laquelle la mémoire est réorganisée, réinterprétée, selon le projet d'élaboration d'une référence²³. Casgrain, à la suite de Michel Bibeau, de François-Xavier Garneau, de Jean-Baptiste-Antoine Ferland entre autres, fouille les dépôts d'archives européens et rapporte des documents sur le Canada, précisément dans le but d'écrire l'histoire, mais aussi d'agir sur la mémoire traditionnelle, au sens où Nora utilise ce terme, de gratifier la nation d'une référence identitaire. Aussi peut-on envisager que Casgrain ait traité sa correspondance comme les divers documents d'histoire qu'il a copiés, puis édités ou utilisés pour ses œuvres: que l'on pense seulement à l'édition des *Lettres de M. de Bourlamaque au Chevalier de Lévis*²⁴, ou aux huit cahiers de notes sur l'Acadie (dans le Fonds Casgrain) ayant servi à la rédaction des ouvrages relatifs à l'histoire des Acadiens²⁵. L'archiviste-historien en lui a pu ainsi considérer sa propre correspondance comme une source d'informations professionnelles: source d'informations sur l'histoire de la Nouvelle-France, de l'Acadie — par exemple, les nombreuses pages de notes historiques dans les lettres de Alfred Garneau, de Pascal Poirier —, mais aussi sur un grand nombre d'intellectuels et sur tout un ensemble d'activités littéraires de la seconde moitié du XIX^e siècle. Effectivement, la correspondance casgrainienne se présente comme un témoignage des pratiques et des représentations d'une micro-société, de tout un réseau d'échange. Pourrait-on voir en Casgrain le gardien d'une mémoire collective? De la mémoire d'un groupe dont les lettres demeurent les traces les plus évidentes de tout un champ d'activités?

Il est difficile de nous prononcer sur cette question, mais il demeure que la correspondance de Casgrain peut être envisagée également comme un lieu de mémoire individuelle²⁶: elle regroupe les marques écrites de souvenirs présentés du point de vue de Casgrain, parce qu'organisés par et pour lui. Casgrain a pu conserver ainsi ses lettres pour des raisons toutes

-
23. Lucille Guilbert appelle « construction savante de la mémoire collective » cette intervention d'une élite sur la mémoire collective, par l'écriture, en vue de diriger l'orientation de cette mémoire. « Mémoires officielles, mémoires officieuses: construction d'une identité personnelle et collective », Jacques Mathieu, (dir.), *Étude de la construction de la mémoire collective des Québécois au XX^e siècle. Approches multidisciplinaires*, Cahiers du CELAT, n^o 5, novembre 1986, p. 68.
 24. Henri-Raymond Casgrain (éd.), *Lettres de M. de Bourlamaque au Chevalier de Lévis*, Québec, L.-J. Demers & Frère, 1891, 367 p.
 25. *Id.*, *Un pèlerinage au pays d'Évangéline*, Québec, L.-J. Demers & Frère, 1887, 500 p.; *Une seconde Acadie, L'Île Saint-Jean – Île du Prince Édouard sous le Régime français*, Québec, L.-J. Demers & Frère, 1894, 419 p.; *Les Sulpiciens et les Prêtres des Missions étrangères en Acadie (1676-1762)*, Québec, Librairie Montmorency-Laval, Pruneau & Kirouac, 1897, 462 p.
 26. Pour Maurice Halbwachs, la mémoire individuelle se présente comme le groupement des souvenirs « autour d'une personne définie, qui les envisage de son point de vue ». Elle est intimement liée à la mémoire collective et peut être comprise comme un point de vue sur cette dernière, lequel change selon la place occupée par l'individu et les relations entretenues avec divers milieux. Voir *La Mémoire collective*, Paris, Presses universitaires de France, 1968, p. 35–36.

personnelles. Georges Gusdorf affirme que les archives d'un individu « consolident sa présence au monde; elles témoignent de ce qu'il est en sa faveur et au besoin en sa défaveur. Ce sont des pièces de son identité, mises à l'abri de l'usure du temps et du dépérissement de la mémoire²⁷ ». Or, nous avons des traces de l'importance accordée par Casgrain au souvenir: au souvenir qu'il a des événements et à celui que les autres auront de lui. Il écrit, par exemple, lors d'un voyage à Sorrente, à la fin d'une lettre adressée à Alfred Garneau: « N'oubliez pas de me garder celle-ci, dont je pourrai me servir plus tard pour rafraîchir mes souvenirs²⁸ ». Ainsi, il voit l'importance de conserver la correspondance, car elle fait office d'aide-mémoire, de trace matérielle. Mais, par cet acte, l'abbé ne souhaite-t-il pas aussi que les autres se souviennent de lui après sa mort? On peut interroger cette dernière volonté de Casgrain, qui apparaît dans une lettre à M^{re} Henri Têtu, son exécuteur testamentaire, dans laquelle il demande notamment, en plus des 200 messes habituelles, que les sœurs de l'Asile du Bon-Pasteur²⁹ « récitent tous les jours à perpétuité un *Souvenez-vous* à [son] intention³⁰ ». Cette requête montre le désir du croyant de rester présent à la mémoire de la Vierge afin de mériter le ciel, mais remarquons que le titre de la prière est fort approprié pour un historien. D'ailleurs, il veut que soit placée, en un lieu évident dans la sacristie, une affiche portant l'inscription: « *La communauté du Bon-Pasteur récite tous les jours un Souvenez-Vous aux intentions de feu M. l'abbé Henri-Raymond Casgrain*³¹. » Ne peut-on voir dans cette demande significative non seulement le désir d'être protégé par la Vierge, mais de se rappeler à la mémoire des vivants? Ne pas sombrer dans l'oubli, nous pouvons le penser, est une forte préoccupation pour Casgrain. Nous pouvons imaginer ce que représentaient pour lui, comme traces, les quelque 4000 lettres et brouillons de lettres qu'il avait reçus et envoyés au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle.

Aussi n'est-il pas étonnant de trouver dans les écrits de l'abbé, nous l'avons évoqué à plusieurs reprises, de nombreuses marques d'une pratique de réinscription des documents de correspondance. Mais quel usage particulier fait-il des lettres? La correspondance est-elle toujours au service d'un même but? C'est ce que nous tenterons de voir par l'analyse de trois exemples qui, selon nous, illustrent les principaux types d'usage que fait Henri-Raymond Casgrain de la lettre³².

27. Georges Gusdorf, *Lignes de vie, tome 1: les écritures du moi*, Paris, Odile Jacob, 1991, p. 129-130.

28. Henri-Raymond Casgrain, lettre à Alfred Garneau, 22 janvier 1886, ASQ, Fonds Casgrain, Lettres diverses, tome 11 (O458), n° 59.

29. Casgrain a résidé à l'Asile du Bon-Pasteur de 1878 jusqu'à sa mort, en 1904.

30. *Id.*, lettre à Henri Têtu, 1er mai 1895, Archives du Bon-Pasteur de Québec, 107.03.01. Nous soulignons.

31. *Ibid.*

32. Parmi les cas qui ne seront pas analysés ici, mentionnons le *Pèlerinage au Cayla*, constitué de lettres de Casgrain à Pierre Minier Lagacé écrites lors de son séjour dans le

La lettre-preuve ou Casgrain face à la collectivité

De 1896 à 1897, Casgrain fait partie du sous-comité chargé de la rédaction des inscriptions devant apparaître sur le monument de Champlain à Québec. Il s'oppose tout d'abord à l'inscription latine proposée par l'abbé Lionel Lindsay qu'il juge « trop vague, pouvant s'appliquer presque entièrement à d'autres personnages » (*N*, p. 7); un an plus tard, à défaut d'obtenir une inscription latine adéquate, il soutient certains membres qui désirent une inscription française ou bilingue, plus accessible à l'ensemble des citoyens ainsi qu'aux touristes. C'est finalement cette dernière option qui sera retenue, et c'est Casgrain qui rédigera l'inscription³³. Ces dissensions importantes entre les membres du sous-comité donnent lieu à un échange de lettres virulentes qui en rendent compte. Les partis opposés sont d'une part Casgrain et d'autre part Lionel Lindsay, Thomas Chapais et Ernest Gagnon.

En 1898, Casgrain publie une brochure, *Notes relatives aux inscriptions du monument de Champlain* dont le contenu est essentiellement constitué de ces lettres parfois accompagnées d'un court commentaire. Cette brochure vise en fait à compléter le livre des délibérations constitué et conservé par le président du comité général du monument de Champlain, Alexandre Chauveau, et ce faisant, à disculper Casgrain auprès de ses contemporains, mais aussi aux yeux de l'histoire : « M. Alexandre Chauveau [...] se propose de garder pour l'avenir, les livres de délibérations qu'il a tenus. Ces livres ne renferment qu'une partie des pièces contenues ici; voilà pourquoi je les ai réunies en brochure, afin qu'on puisse s'en rendre compte » (*N*, p. 6).

Casgrain exprime ici clairement sa volonté que soit conservé le souvenir des événements qui ont donné lieu au conflit. La construction d'un nouveau texte est réduite au minimum : les lettres sont publiées telles quelles, comme si, en soi, elles suffisaient à justifier les actions de Casgrain. Cet usage nous semble procéder d'un faire-vrai attribuable au document de correspondance qui occulte en quelque sorte, ou encore, fait l'économie d'une démonstration. Aux yeux de Casgrain, le fait même de produire les lettres-preuves suffirait alors à constituer une défense adéquate. La mise au jour de documents de correspondance, généralement

château de Maurice et Eugénie de Guérin; les lettres citées dans des articles; le texte inédit intitulé *Vingt-huit ans de correspondance*, qui contient la majorité des lettres de l'historien américain Francis Parkman ou encore cet autre texte inédit, *Notes de voyage à Rome*, dans lequel se trouvent certaines lettres échangées alors que Casgrain se trouvait à Rome afin de défendre la demande de cardinalat d'Elzéar-Alexandre Taschereau.

33. Ernest Gagnon prétend, au contraire, que le docteur Dionne est le véritable auteur de cette inscription que Casgrain aurait « manipulée avec maladresse » en vue de la faire sienne (Ernest Gagnon, *Réponse à la brochure de Monsieur l'abbé H.-R. Casgrain intitulée « Notes relatives aux inscriptions du monument de Champlain »*, Québec, Dussault & Proulx, Imprimeurs, 1899, p. 5).

considérés comme appartenant au domaine privé, serait garante de la limpidité de l'accusé-défenseur.

Dans le cas des lettres publiées par Casgrain dans *Notes relatives aux inscriptions du monument de Champlain*, il n'existe à peu près pas de décalage entre la fonction première de la lettre, lors de son envoi, et la fonction du texte dans lequel elle se trouve réinscrite : il s'agit de prouver. La lettre est pensée et écrite dans le but d'être publiée ou, à tout le moins, conservée. Dans le contexte conflictuel de cet échange épistolaire, la lettre est investie dès son envoi d'une valeur de document légal, au moins virtuellement, au cas où... Casgrain demande d'ailleurs à Chauveau que sa « lettre officielle » soit insérée dans le rapport de la séance du comité (*N*, p. 16). La lettre est conçue, *a priori*, comme objet de mémoire, comme document historique susceptible d'être réinscrite dans le discours social³⁴.

Cet usage, très répandu dans les ouvrages pamphlétaires du XIX^e siècle, se comprend d'autant mieux chez Casgrain par le fait de sa longue pratique d'historien, et notamment d'éditeur de correspondances historiques³⁵. Il s'explique aussi par son expérience en matière de « procès » plus ou moins formels. Sa correspondance révèle en effet de très nombreux cas de lettres recopiées, citées, transmises à un tiers, la plupart du temps à titre de preuve lorsqu'une mésentente, un conflit ou une attaque survient. Rappelons de plus que Casgrain eut à défendre sa cause une dizaine d'années plus tôt, en 1885, contre Joseph-Charles Taché, qui l'accusait d'avoir tiré un profit pécuniaire de la vente des livres de récompense sélectionnés par Casgrain lui-même. On sait l'importance qu'occupèrent les documents de correspondance dans cette affaire³⁶.

Les *Notes relatives aux inscriptions du monument de Champlain* veulent démontrer l'honnêteté et les compétences littéraires et scientifiques de Casgrain. Ce dernier tente, avec plus ou moins de succès, de prouver qu'il a évité au comité plusieurs « bévues » d'ordre historique et littéraire, que ses façons de procéder au cours des délibérations ont été tout à fait correctes et qu'en dernière instance, « [l']opinion est faite maintenant sur le monument de Champlain. On a pu en juger aux fêtes de son inauguration : le public en masse en a été content » (*N*, p. 31).

34. Nous nous inspirons ici de Michel Foucault, *L'Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969, 275 p.

35. Voir Henri-Raymond Casgrain (éd.), *Manuscrits du Maréchal de Lévis*, collection de 12 volumes publiés entre 1889 et 1895, dont 8 comportent presque exclusivement des documents de correspondance.

36. Voir à ce propos, Réjean Robidoux, « Fortunes et infortunes de l'abbé Casgrain », dans *Archives des lettres canadiennes, tome 1 : Mouvement littéraire de Québec, 1860 – Bilan littéraire de l'année 1960*, Ottawa, Université d'Ottawa, 1961, p. 79-99.

La lettre-témoin d'une activité littéraire ou Casgrain pour la collectivité

L'importance de Casgrain dans la fortune littéraire d'Octave Crémazie est aujourd'hui largement connue³⁷. On ne saisit pourtant pas toujours très exactement quelles ont été et comment ont opéré les différentes stratégies de consécration développées autour de celui qui deviendra au cours des années, mais surtout après sa mort, le « poète national » du Canada français³⁸. Parmi ces stratégies, la publication par Casgrain des lettres qu'il a reçues de Crémazie nous apparaît comme un élément majeur. Notons ici la particularité du geste de Casgrain puisqu'il s'agit, à notre connaissance, de la première édition d'une correspondance d'écrivain ; et en fait, la seule au XIX^e siècle québécois.

L'histoire de la publication des lettres de Crémazie par Casgrain comporte différents épisodes et soulève des questions intéressantes. Les lettres furent d'abord publiées dans la *Revue canadienne*, accompagnées d'une notice biographique et de courts commentaires. Cet ensemble fut ensuite inséré dans les *Œuvres complètes* de Crémazie³⁹, puis dans les *Œuvres complètes* de Casgrain (2^e et 3^e éditions⁴⁰) aux côtés de ses autres « biographies canadiennes ». Quelques variantes mineures, quoique significatives, apparaissent dans les différents états de texte ; mais ce qui nous paraît le plus intéressant a trait aux divers contextes de publication. Comment doit-on considérer cette « biographie » à deux mains, la part d'écriture casgrainienne étant à peu près égale à la part crémazienne ? S'agit-il d'une étude critique, d'une biographie, d'une préface ou encore d'une édition critique de correspondance ? Comment le même texte peut-il avoir été publié, à la même époque, dans les œuvres complètes de deux écrivains ?

Nous nous contenterons, pour notre part, de tenter de répondre à la question suivante : pourquoi Casgrain publie-t-il les lettres de Crémazie ? La première partie du texte (dialogue entre « un écrivain dont le nom fait autorité » et Casgrain) suffit, d'un point de vue empirique et malgré une fausse modestie apparente de la part de l'auteur, pour comprendre les

-
37. Voir notamment Odette Condemine, *Octave Crémazie. Œuvre I – Poésies*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1972, p. 201. Manon Brunet, « La constitution d'une tradition littéraire québécoise par l'institution littéraire en formation au XIX^e siècle », Pierre Lanthier et Guildo Rousseau (dir.), *La Culture inventée : les stratégies culturelles, au XIX^e et XX^e siècles*, Québec, IQRC, 1992, p. 23-24, traite de façon assez semblable de la constitution des « lieux communs », p. 23-44.
38. L'article de Manon Brunet déjà cité, « La constitution d'une tradition littéraire québécoise par l'institution littéraire en formation au XIX^e siècle », est certainement le plus explicite sur la question. Pour expliquer le processus de consécration, elle s'est cependant attardée davantage à la réédition par Casgrain des œuvres poétiques de Crémazie qu'à la publication de sa correspondance.
39. Octave Crémazie, *Œuvres complètes*, publiées sous le patronnage de l'Institut canadien de Québec, Montréal, Beauchemin & Valois, 1882, 543 p. (dirigé par H.-R. Casgrain).
40. Henri-Raymond Casgrain, *Œuvres complètes, tome 2 : Biographies canadiennes*, Montréal, Beauchemin & Valois, 1885, 542 p. ; C. O. Beauchemin & fils, 1897, 542 p.

objectifs et les motivations de la publication : « Octave Crémazie est une de nos grandes figures littéraires. Ses poésies ont fait époque ; elles resteront tant qu'il y aura une nationalité canadienne-française. La jeunesse actuelle n'a point connu Crémazie, et elle saura gré à quiconque lèvera un coin du voile qui enveloppe sa vie » (*OC*, p. 323). Et plus loin : « [ses lettres] renferment des aperçus littéraires, des jugements sur nos hommes de lettres, des coups d'œil sur la situation intellectuelle du pays qui sont d'autant plus intéressants qu'ils datent déjà d'une quinzaine d'années » (*OC*, p. 323-324).

Contrairement au cas précédent, il existe une « mise en forme » des lettres beaucoup plus importante. Ici, il ne suffit plus de donner les lettres à lire ; il faut aussi les mettre en situation, en leur adjoignant par exemple une notice biographique. Au besoin, il faut également les « corriger », lorsque le propos n'est pas jugé à la hauteur de la figure emblématique que l'on entend construire. Ainsi, lorsque Crémazie critique vertement les *Essais poétiques*⁴¹ de Pamphile Le May, Casgrain remplace, dans la *Revue canadienne*, le nom du jeune poète par un X***, plus anonyme. Casgrain tente donc de minimiser ce qui, quinze ans plus tard, en regard de la renommée acquise par Le May, lui apparaîtra comme une « erreur de jugement » de la part de Crémazie. Un an après, dans les *Œuvres complètes* de Crémazie, les passages de la correspondance de Crémazie concernant Le May seront tout simplement éliminés.

En publiant les lettres de Crémazie qui rendent compte de l'activité littéraire des années 1860-1880, Casgrain travaille à la construction de la figure du « poète national », élément majeur d'une mémoire littéraire canadienne-française. De façon plus générale, il intervient dans le processus de construction d'une mémoire collective en proposant sa propre vision de la vie littéraire, tout comme il l'avait fait, à partir de 1876, en sélectionnant, dans la production littéraire canadienne-française, les livres dignes d'être offerts lors de la remise des prix dans les écoles et les collèges.

La lettre (aide-)mémoire ou Casgrain avec la collectivité

C'est dans les *Souvenances canadiennes* que la réutilisation du document de correspondance prend toute son ampleur. Pas moins de 109 lettres ne sont citées dans ces mémoires que Casgrain écrivit entre 1899 et 1902⁴². Notons, à titre de comparaison, que ni Philippe Aubert de Gaspé dans ses *Mémoires*⁴³, ni Louis-Honoré Fréchette, dans ses *Mémoires intimes*⁴⁴, ne fait un tel usage de sa propre correspondance.

41. Pamphile Le May, *Essais poétiques*, Québec, Desbarats, 1865.

42. Nous ne comptons ici que les lettres de ou à Casgrain. D'autres lettres, échangées entre tiers sont également citées, par exemple, une dizaine de lettres de son père, Charles-Eusèbe Casgrain, adressées à son beau-père, à sa mère et à sa femme.

43. Philippe Aubert de Gaspé, *Mémoires*, Ottawa, Desbarats, 1866.

44. Louis-Honoré Fréchette, *Mémoires intimes*, Montréal, Fides, 1961.

Malgré une tendance générale à la chronologie, l'écriture des *Souvenances canadiennes* se fait surtout sous forme de «tableaux», pour reprendre une analogie fort prisée de l'époque. Casgrain construit ces tableaux autour de personnages et d'événements auxquels il fut directement relié, en illustrant ce lien par des lettres reçues et/ou envoyées pour l'occasion. Les *Souvenances canadiennes* ne sont cependant pas représentatives de l'ensemble de la correspondance casgrainienne. En fait, on y retrouve en grande quantité des lettres de l'historien américain Francis Parkman. On trouve également des lettres de Casgrain envoyées lors de son premier voyage en Europe (1858) à sa mère et lors de son quatrième voyage (1886) à Alfred Garneau. Finalement, on a de nombreuses lettres de correspondants français illustres : Xavier Marmier, Camille Doucet, Edme Rameau de Saint-Père, Marie de Guérin, etc. Dans la très grande majorité des cas, on remarque qu'il s'agit d'individus soit décédés, soit éloignés.

Cette sélection soulève des questions auxquelles il est difficile de répondre dans le cadre de cet article. Pourquoi la retranscription des lettres est-elle privilégiée lorsqu'il s'agit de rendre compte de la part des activités qui lient Casgrain à l'étranger, notamment à la France ? Il est évident que cette correspondance existe justement du fait de la distance physique qui sépare les individus impliqués. Cependant, d'autres correspondances particulièrement intéressantes, par exemple celle avec Antoine Gérin-Lajoie, ont été peu exploitées. Le fait de citer une lettre reçue des académiciens Camille Doucet ou Xavier Marmier pourrait participer d'un processus de reconnaissance mutuelle puisque, si l'on en croit Manon Brunet, «[l]a reconnaissance des uns fonde institutionnellement la reconnaissance des autres⁴⁵». Cette explication ne s'applique toutefois qu'aux correspondants illustres ; qu'en est-il des autres ?

La réinscription des lettres dans les *Souvenances canadiennes* révèle un nouveau degré de travail à partir du document original. Non seulement la lettre est-elle réinscrite dans un contexte (au sens premier, et presque étymologique du terme) beaucoup plus large que dans les deux cas précédents, mais elle fait elle-même l'objet d'un «travail» qui varie de la suppression de certains paragraphes jusqu'à la réécriture. Dans l'exemple qui va suivre, le texte a subi de telles transformations qu'il est très difficile d'y retrouver la lettre originale. Outre le fait que des paragraphes entiers ont été ajoutés ou supprimés, des éléments de la lettre ont été enrichis afin d'occulter le style épistolaire plus concis au profit d'un style plus littéraire. Ne pouvant citer ici toute la lettre, nous illustrerons plus particulièrement ces dernières modifications :

Vous savez qu'il faut faire trois genuflexions en entrant. Je vous promets que j'avais tout mon raide⁴⁶ à me tenir debout. Après avoir fait mes trois

45. Manon Brunet, *loc. cit.*, p. 28.

46. Il s'agit d'une expression familière de l'époque.

généflexions je suis resté à genoux au pied du St Père il m'a présenté sa main à baiser, je lui ai prise et en la baisant j'ai pensé spécialement à vous je l'ai baisée pour vous⁴⁷.

Je fis les trois généflexions d'usage en avançant un ou deux pas chaque fois, sans trop m'en rendre compte dans le trouble où j'étais, et je restai à genoux, le front courbé, pour recevoir la bénédiction papale. Après m'avoir béni, Pie IX me tendit sa main que je pris et baisai deux fois avec dévotion, la première fois à mon intention, la seconde pour vous, ma chère mère, comme je vous l'avais promis. (S, tome 2, p. 175-176)

Il s'agit à l'origine d'une lettre de Casgrain à sa mère que le mémorialiste présente ainsi: «J'ouvre ici mon récit de voyage que je complète par des souvenirs plus récents.» (S, tome 2, p. 173) Télescopage d'un passé éloigné (1858) et d'un passé plus récent (les séjours qu'il a faits par la suite au Vatican), mais aussi fusion des genres puisque ce texte, qui porte encore les marques phatiques de l'épistolaire («ma chère mère», «ma chère maman⁴⁸»), est présenté, dans le cadre de mémoires, sous la forme d'un récit de voyage. La lettre joue ici son rôle d'aide-mémoire, en ce sens qu'elle permet à Casgrain, sur la base de quelques phrases écrites à sa mère, de se remémorer des souvenirs étalés dans le temps et d'en faire un récit de voyage. La lettre constitue une trace matérielle qui agit comme un catalyseur sur l'ensemble des souvenirs intangibles conservés par Casgrain.

Réinscription de la correspondance et constitution de lieux de mémoire

Nous pouvons tirer quelques conclusions quant à la réutilisation par Casgrain de sa correspondance. Dans les trois situations, il y a une volonté explicite de préserver et de transmettre le souvenir de certains événements. Cependant, les objets de mémoire (Casgrain, Crémazie, la vie intellectuelle d'une époque), les objectifs (rendre justice, constituer une figure emblématique, rendre compte) et les modalités (la lettre-preuve, la lettre-témoin, la lettre aide-mémoire) diffèrent.

Ces observations nous portent à rapprocher les trois textes de Casgrain de ce que Pierre Nora appelle des «lieux de mémoire», c'est-à-dire des lieux de conservation du souvenir conçus comme tels («il faut qu'il y ait volonté de mémoire»); et dont les caractéristiques sont d'être simultanément matériels, fonctionnels et symboliques⁴⁹. La démonstration

47. Henri-Raymond Casgrain, lettre à sa mère, Elizabeth-Anne Baby Casgrain, Rome, 8 avril 1858, ASQ, Fonds Casgrain, Lettres diverses, tome 7 (O454), n° 21.

48. On ne peut songer à un «travestissement» du document de correspondance dans le cadre duquel ces marques constitueraient un «oubli» de la part de Casgrain puisqu'en fait, une de ces deux marques n'apparaît pas dans le texte de départ.

49. Pierre Nora, *op. cit.*, p. xxxiv-xxxv. Manon Brunet, dans son article «La constitution d'une tradition littéraire québécoise par l'institution littéraire en formation au XIX^e siècle», traite de façon assez semblable de la constitution des «lieux communs» (*op. cit.*, p. 27-28).

achoppe cependant lorsqu'il s'agit de rendre compte de l'appropriation symbolique dont ont fait l'objet ces lieux de mémoire. En fait, seules les lettres de Crémazie répondent entièrement aux trois caractéristiques énoncées. Les *Notes relatives aux inscriptions du monument de Champlain* peuvent être considérées comme ayant favorisé indirectement la constitution symbolique du lieu de mémoire représenté par le monument de Champlain lui-même. En tant que «monument à l'honnêteté et au savoir de Casgrain», elles n'ont par contre jamais été l'objet d'un investissement symbolique, sans doute souhaité par leur auteur. Rapidement passées du domaine de la mémoire à celui de l'histoire, puis à celui de l'oubli, elles ne sont même plus répertoriées dans la bibliographie de Casgrain que nous présente le *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*⁵⁰.

Les *Souvenances canadiennes* non plus n'ont pas fait l'objet d'une appropriation symbolique. L'interdit de publication que Casgrain formula en tête des cinq tomes les fit demeurer à l'abri d'une publicité qui leur aurait peut-être permis de devenir le symbole de ce que M^{re} Camille Roy a appelé, par la suite, l'École littéraire de Québec. Quoique les *Souvenances canadiennes* ait été largement citées par l'historiographie littéraire québécoise, depuis Camille Roy jusqu'au dernier tome de *La Vie littéraire au Québec*⁵¹, en passant par Réjean Robidoux, c'est toujours à titre de document historique que l'on y a eu recours.

La correspondance de Crémazie, au contraire, peut être considérée comme un lieu de mémoire : de ces lieux de mémoire «portatifs⁵²» à la diffusion large et facile, par opposition aux lieux topographiques, touristiques ou monumentaux. La réception critique des lettres de Crémazie publiées par Casgrain⁵³, les nombreuses rééditions, le fait qu'elles trouvent place dans la liste des livres de récompense distribués aux écoliers rendent compte de l'appropriation symbolique qui en fut faite. Cette correspondance, de même que les poésies auxquelles elle fut souvent associée ont permis à une importante proportion des hommes de lettres de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle, mais aussi sans doute à de nombreux lecteurs anonymes, de s'approprier un élément fondateur non seulement d'une littérature mais également d'une société, et de s'y reconnaître en tant que membres à part entière.

50. Maurice Lemire (dir.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome 1 : *Des origines à 1900*, Montréal, Fides, 1978.

51. Maurice Lemire, *La Vie littéraire au Québec*, vol. 3, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1996.

52. Pierre Nora, *op. cit.*, p. xi.

53. Voir notamment, Gustave Lamothe, «Œuvres de Crémazie», *Revue canadienne*, nouvelle série, vol. 3, 1883, p. 428-442 et 559-576, qui dit de ces lettres qu'«on les a désignées comme le testament littéraire du poète» (p. 429).

*
**

L'examen du fonds Casgrain, et plus particulièrement des documents de correspondance qui s'y trouvent, avait d'abord posé la question de leur conservation: pourquoi avoir gardé toutes ces lettres? Une analyse plus approfondie des documents nous a rapidement conduits à constater la présence, d'une part, de cette pratique récurrente chez Casgrain, la réutilisation de la correspondance pour la production de nouveaux écrits historiques et littéraires; et, d'autre part, le rapport constant de Casgrain à la mémoire, par les gestes mêmes de la conservation et de la réinscription de la lettre. Si notre typologie des usages de la correspondance ne rend pas entièrement compte de la spécificité casgrainienne, elle a du moins le mérite d'établir des points de comparaison pour de plus vastes recherches sur les usages de la lettre au ^{xx}^e siècle québécois. Ces recherches permettraient, en retour, de saisir mieux encore les particularités du travail effectué par Casgrain à partir de ses documents intimes.